Image not found or type unknown

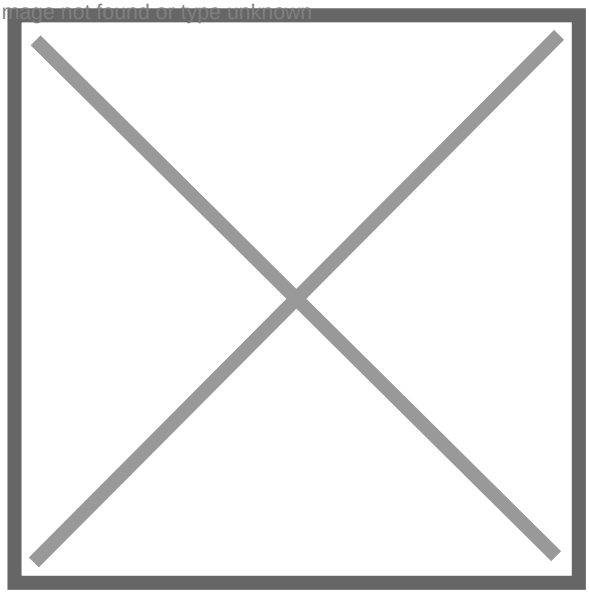

Machine a laver offerte^par ma mère

Par **louo**, le **17/02/2010** à **18:30**

Bonjour,
je vous expose mon souci
ma mère m a offert une machine a laver il y a trois ans; mais c moi qui a signer le chèque ayant procuration
mas je n 'ai pas de papier me garantissant contre mes frères
sont ils en droit de me réclamer le remboursement, sachant que la machine coute 199euros
merci
cordialement

Par **Patricia**, le **18/02/2010** à **00:16**

Bonsoir,

Je ne comprends pas votre message entre cette machine à laver qui vous a été offerte et un chèque ayant procuration que vous avez signé ?
Quel lien entre cette machine et ce chèque ?
Quel chèque ? Pourquoi ce chèque ? Et procuration sur quel compte ?

Par **louo**, le **21/02/2010** à **14:49**

bonjour
j'ai procuration sur le compte de ma mère, et elle m'avait demander oralement sans écrit, de

m'acheter une machine a laver il y a trois ans, la mienne etant en panne.
ma question est ; es ce que mes freres et soeurs peuvent me demander de la rembourser
erci
cordialement

Par **Patricia**, le **22/02/2010** à **18:16**

Bonsoir,

La règle de la procuration bancaire est d'autoriser un mandataire à effectuer
des opérations sur le compte au nom du titulaire, MAIS pour la nécessité de ce
dernier et non pas pour un usage personnel.

Je comprends son coeur de mère.....
Mais à son décès, vos frères (héritiers au même titre que vous) ainsi que le notaire chargé de la succession, pourront demander à la banque copies des relevés de compte et les "éplucher" chèque par chèque.

---

[s]Un conseil [/s]: Ne rédigez plus de chèque pour un achat perso, même avec
accord verbal de votre mère.

Par **louo**, le **22/02/2010** à **19:03**

Bonjour
que me conseiller vous de faire,
demander un ecrit a ma mere ou alors es ce que je dois rembourser maintenant afin d'éviter tout conflit?????
MERCI

Par **Patricia**, le **22/02/2010** à **23:15**

Re bonsoir,

Les deux.

1) La rembourser (en lui expliquant bien la raison).
Pas en espèces de la main à la main. Laissez une trace de ce remboursement
sur son compte.
Si vous avez un chéquier, déposez un chèque sinon des espèces.
[s]Dans les deux cas, conservez bien le bordereau de remise de chèque ou d'espèces que

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

votre banque vous remettra. [/s]

2) Demandez à votre mère de vous rédigez une lettre (écrite de sa propre main).
Je soussignée Mme xxxxxx, certifie que le chèque n° xxxxxxx d'un montant de xxxxx euros, daté du xxxx a l'ordre de xxxxx rédigé par Melle xxxxxxx qui a procuration sur mon compte depuis le xxxxx a été utilisé pour ses besoins personnel et ce, avec mon accord verbal, sans contrainte ni force.
Elle m'a remboursé cette même somme par chèque (en précisant le numéro)
telle date. OU par un versement en espèces sur mon compte, le xxxx
.

Par **louo**, le **22/02/2010** à **23:35**

rebonsoir
et si ma mère ne peut pas ecrire , seulement signer je fais comment???
MERCI

Par **Patricia**, le **23/02/2010** à **20:38**

Bonsoir,

Légalement une attestation doit être écrite, datée et signée de la main de
son auteur.
Dans ce cas, si c'est impossible écrivez la et demandez lui de la signer.
Faites une photocopie de sa C.I. ou autre pièce officielle comportant sa signature.
Je ne vois rien d'autre à vous conseiller pour cette lettre.

Ce qui est important pour vous (comme je l'avais précisé dans mon précédent message), est de conserver un maximum de justificatifs.
Prouver que vous avez rédigé ce chèque pour un achat personnel suite à son accord verbal MAIS que vous l'avez remboursée...
TELLE date sur son compte. Chèque ou versement espèces.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés